

5-ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

B/ OAP Vallée-du-Thouet

PRESCRIPTION	03/02/2015
ARRÊT	04/06/2019
APPROBATION	04/02/2020
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1	08/02/2022
MODIFICATION N°1	31/01/2023



Par délégation le vice-président en charge de
l'aménagement du territoire et de l'habitat
E.CHARRÉ



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-23_06857-AU
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023

SOMMAIRE

Sommaire.....	1
Avant-propos	2
Axe 1 Affirmer l’interface entre la polarité majeure et la vallée.....	4
Axe 2 Renforcer l’offre de loisirs en cœur d’agglomération	5
Axe 3 Organiser les accès et compléter les itinéraires	7

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200204-AT01-5-B-AU
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020
thématique Vallée du Thouet :::

AVANT-PROPOS

Outre les OAP sectorielles, le PLUi comporte 2 OAP thématiques :

- **Paysage et Energie ;**
- **Vallée du Thouet.**

La vallée du Thouet constitue un élément identitaire et patrimonial du territoire et un trait d'union entre les communes. C'est un milieu naturel et paysager riche, support d'activités de loisirs et de tourisme, principalement de promenade, mais aussi de pêche, de canoë, de production (jardins potagers, énergie, productions agricoles...)...

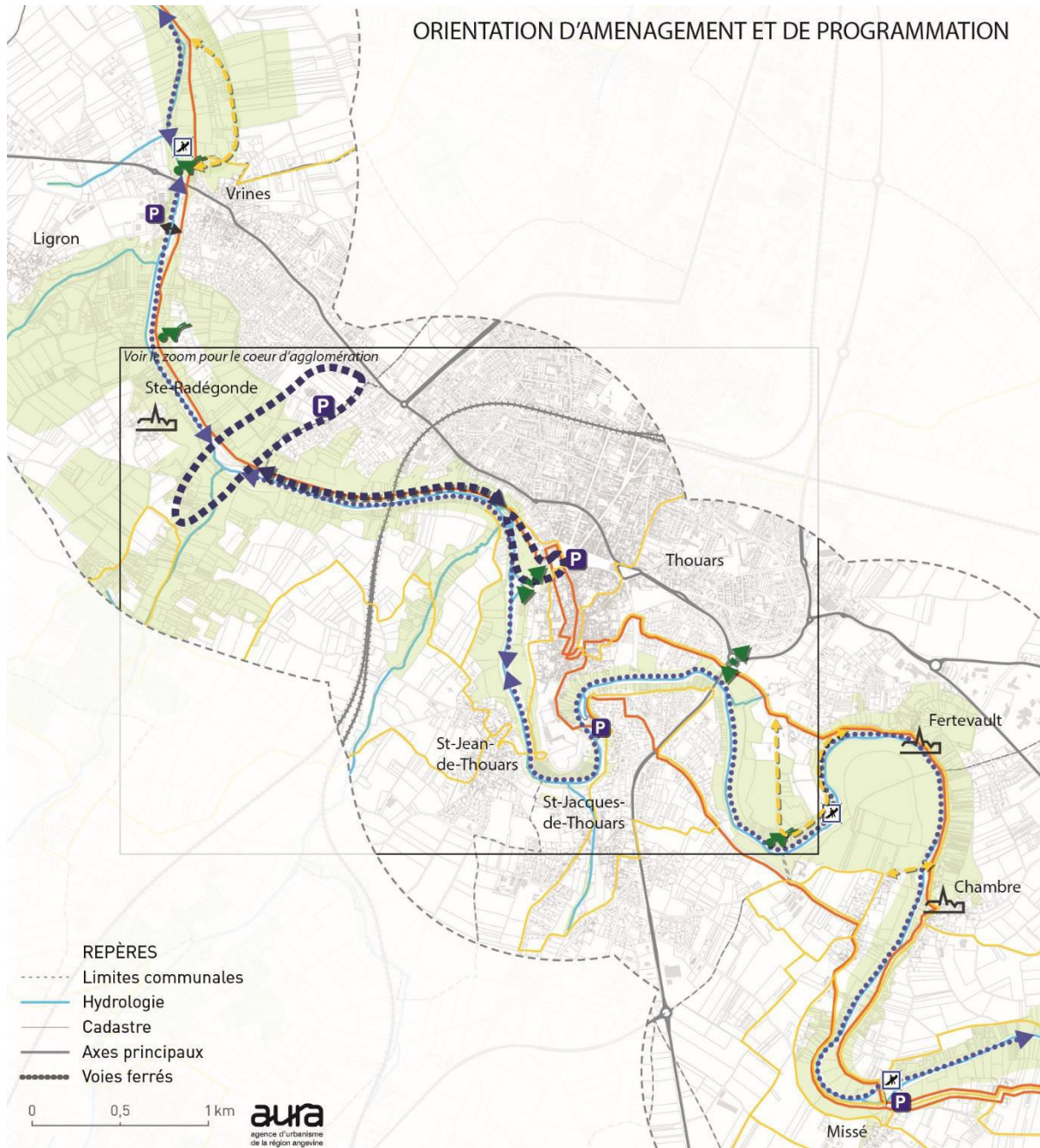
Ces richesses sont cependant relativement méconnues. La vallée, majoritairement encaissée, est peu visible des principaux axes qui parcourent le plateau et les ponts qui la traversent, assez rares, en donnent une vue succincte. C'est d'ailleurs la tranquillité qui caractérise la vallée et marque le visiteur : sa découverte à pied ou en vélo prend tout son sens.

L'OAP se concentre sur la traversée « urbaine » du Thouet, avec comme objectif une meilleure appropriation par les habitants et les touristes. La vallée remplit de nombreuses fonctions et constitue un potentiel pour la polarité majeure, comme espace naturel de proximité.

Le fil rouge qui guide donc cette OAP est la volonté de valoriser la vallée tout en préservant les richesses environnementales et paysagères qui en font l'attrait.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200204-AT01-5-B-AU
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

- Espaces agricoles et naturels à protéger (TVB, AOC, points de vue, réserve naturelle, ENS)
- Jardins potagers à conserver
- Liaisons vallée / nature en ville

PAYSAGE ET PATRIMOINE

- Villages de caractère

EQUIPEMENTS LOISIRS ET TOURISME

- Cœurs de loisirs à renforcer
- Circuit diversifié entre les 2 cœurs (circulation apaisée)

ACCÈS ET ITINÉRAIRES

- Portes d'entrée de la vallée (stationnement voitures et informations)
- Traversées piétonnes et/ou cyclables
- Itinéraires nationaux (Vélo Francette, GR 36)
- Itinéraires locaux (Boucle vélo SMVT et Randonnées CCT)
- Itinéraires à compléter le long du Thouet
- Continuités piétonnes et/ou cyclables à rechercher
- Cales de mise à l'eau à privilégier

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200204-AT01-5-B-AU
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020

Axe 1 Affirmer l'interface entre la polarité majeure et la vallée

L'originalité de la vallée dans sa traversée de l'agglomération est le contact entre espaces urbanisés et espaces paysagers, environnementaux et agricoles de qualité.

Un des objectifs de l'OAP est de protéger ses espaces, qui, par leur proximité avec l'agglomération, pourraient faire l'objet d'une urbanisation préjudiciable. En cumulant les enjeux agricoles (terroir AOC) et environnementaux (Trame Verte et Bleue, réserve naturelle, Espaces Naturels Sensibles, zones inondables, zones humides), il s'avère qu'une majorité des abords non construits de la vallée sont à protéger.

Par ailleurs, il est primordial de conserver des points de vue sur la vallée pour que les habitants et les visiteurs entretiennent un lien physique et visuel avec elle et soient incités à la découvrir. La réalisation de projets aux abords de la vallée est l'occasion de ménager ou de créer des points de vue : le projet de nouveau cinéma en est l'exemple.

Ils peuvent aussi favoriser une connexion entre la vallée et les espaces verts de la ville de Thouars, exemplaire en matière de gestion différenciée : liens potentiels via le parc Imbert et vers le parc de la Subilène.

Les jardins potagers de fonds de vallée, privés ou publics, contribuent à la diversité écologique de la vallée, tout en proposant une production vivrière aux portes de l'agglomération (connexion des habitants avec la nature). Ces espaces de proximité ville/nature sont à conserver, voire à améliorer le long de la Promenade de Pommiers (voir l'axe 2).

En périphérie de l'agglomération, quelques villages (Fertevault, Chambre, Ste-Radegonde) sont bien conservés sur le plan patrimonial : leur découverte mérite d'être mise en avant.

Axe 2 Renforcer l'offre de loisirs en cœur d'agglomération

Afin d'inciter les habitants et les touristes à découvrir la vallée du Thouet à travers différentes expériences, deux potentiels de mise en valeur se distinguent, désignés sous le terme de « cœurs de loisirs » :

- autour des Bassins du Thouet, du futur camping et de la future base nautique de Pommiers
- autour du cinéma, de l'actuel camping et de l'ancienne piscine.



- ESPACES AGRICOLES ET NATURELS**
- Espaces agricoles et naturels à protéger (TVB, AOC, points de vue, réserve naturelle, ENS)
 - Jardins potagers à conserver
 - Jardins potagers à améliorer
 - Parcs urbains à relier à la vallée

- PAYSAGE ET PATRIMOINE**
- Percées visuelles à conserver ou à créer
 - Patrimoine à protéger (hors MH)
 - Centre-ville à réhabiliter

- EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE TOURISME**
- Equipements existants
 - Equipements ou espaces à réhabiliter / à réutiliser
 - Nouveaux équipements

- ACCÈS ET ITINÉRAIRES**
- Portes d'entrée de la vallée (stationnement voitures et informations)
 - Traversées piétonnes et/ou cyclables
 - Itinéraires nationaux (Vélo Francette, GR 36)
 - Itinéraires locaux (boucle vélo SMVT, Randonnées CCT)
 - Continuités piétonnes et/ou cyclables à rechercher
 - Cales de mise à l'eau à privilégier
 - Continuités des itinéraires canoë

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200204-AT01-5-B-AU
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020

Cœur de loisirs « Bassins du Thouet – Base nautique »

Ces équipements permettront de nombreux loisirs autour de la baignade (natation, canoé-kayak...), mais aussi de la promenade et du vélo vers le site de la cascade des Pommiers (continuité à aménager). Il sera nécessaire de réhabiliter ou d'envisager le déménagement du terrain de moto-cross, peu adapté à la tranquillité des lieux.

Cœur de loisirs « Cinéma – Moulin de Crevant »

Ce site constitue une porte d'entrée majeure de la vallée à proximité du cœur patrimonial de la ville. Les habitants et les touristes seront incités à descendre dans la vallée depuis le nouveau cinéma, via le parc Imbert (concept de « Gradins du Thouet »). La réhabilitation de la Place Lavault est primordiale car elle constitue l'interface, l'articulation entre la vallée et le centre ancien patrimonial. L'ancienne piscine, par sa position en belvédère, présente un fort potentiel (restaurant panoramique, salles de séminaires et/ou espace vert paysager par exemple...), ainsi que le camping actuel qui pourrait être maintenu ou transformé (continuité piétonne et vélo le long du Thouet, expérimentation de jardinage en permaculture...).

Enfin, il s'agira de renforcer et d'améliorer le lien entre les deux cœurs pour proposer un circuit complet de loisirs le long de la promenade de Pommiers, de préférence en site propre ou avec une circulation « apaisée » (zone 30, voie partagée) :

- intégration paysagère de la station d'épuration qui se trouve le long du parcours (végétalisation ou création Land Art par exemple),
- amélioration et « ouverture » des jardins potagers (espace fermé, clôtures d'un registre trop urbain - murs...)

Axe 3 Organiser les accès et compléter les itinéraires

Afin d'orienter et de diriger les visiteurs vers la vallée, il est nécessaire d'organiser des « points d'accroche » ou des « portes d'entrée » où ceux-ci pourraient avoir accès à des informations touristiques (explications, plans, points de départ de randonnées...) et à une offre de stationnement suffisamment dimensionnée. Il est important de « flécher » le stationnement sur des points à partir desquels le visiteur pourra partir à la découverte de la vallée en modes actifs (piétons, vélos), faisant de ces berges un secteur « apaisé ».

Cinq portes d'entrée sont envisagées :

- deux en accroche de points d'intérêt à mettre en valeur : à proximité du cirque de Missé et de la réserve naturelle du Toarcien ;
- deux en accroche des cœurs de loisirs à développer : place Lavault et piscine des Bassins du Thouet ;
- enfin un à proximité du Pont des Chouans.

Pour une meilleure découverte de la vallée, l'objectif à terme est d'assurer la continuité des itinéraires piétons et cyclables le long des deux berges du Thouet, afin de permettre aussi des boucles de petites promenades en s'appuyant sur les passerelles déjà existantes. Une autre continuité est à rechercher, celle des itinéraires canoë. Elle nécessite d'aménager les chaussées qui peuvent constituer un obstacle et certaines des cales de mises à l'eau déjà existantes.

Il importe enfin que les itinéraires s'accompagnent de petits équipements de qualité qui viennent ponctuer et animer les parcours : aires de pique-nique, aires de jeux, cales de mise à l'eau, pontons de pêche (accessibles PMR)... Leur déploiement peut s'appuyer sur l'existant en privilégiant certains équipements pour les rendre plus qualitatifs.

Document élaboré par l'agence d'urbanisme de la région angevine, dans le cadre de son programme partenarial de travail et d'une convention de partenariat pour la Communauté de communes du Thouarsais.

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200204-AT01-5-B-AU
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020